

**Fiche signalétique**  
**AUTHORITY® 480 HERBICIDE**

FDS n° : 1466-8-A  
Date de révision : 2016-05-26  
Format: NA  
Version 2.01



**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Identificateur de produit**

**Nom du produit** AUTHORITY® 480 HERBICIDE

**Code du produit** 6527-A

**Autres moyens d'identification**

**Code du Produit** 1466-8-A

**Synonymes** SULFENTRAZONE (FMC 97285):  
2',4'-dichloro-5'-(4-difluoromethyl-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)  
methanesulfonanilide (IUPAC name);  
N-[2,4-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-  
1,2,4-triazol-1-yl]phenyl] methanesulfonamide (CAS name)

**Ingrédient(s) actif(s)** Sulfentrazone

**Famille chimique** Triazolinones

**Autre Nom Commercial** Authority® 4 F; Boral™ 480 SC; Spartan™ 4F; Authority® Charge

**PCP #** 29012

**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation**

**Utilisation recommandée :** Herbicide

**Restrictions conseillées pour l'utilisation** Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

**Adresse du fabricant**

FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104  
(215) 299-6000 ((Informations générales)  
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

**Numéro d'appel d'urgence**

Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler :  
800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)  
(703)-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)  
Urgences médicales :  
800-331-3148 (États-Unis et Canada)  
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification**

**Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).


Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
---	-------------

**Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**

**Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

**Avertissement**

**Mentions de danger**  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



**Conseils de prudence - Prévention**

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

**Conseils de prudence - Réponse**

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

**Conseils de prudence - Élimination**

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

**Autres informations**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Famille chimique** Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Sulfentrazone	122836-35-5	40
Propylène glycol	57-55-6	5-10
Toluene	108-88-3	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

**4. PREMIERS SOINS**

**Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faites siroter à la victime un verre de l'eau si l'avalé est possible. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
<b>Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés</b>	Effets sur le système nerveux central.
<b>Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Mousse. Poudre sèche. Eau pulvérisée.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène.
<b><u>Données sur les risques d'explosion</u></b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Non sensible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Non sensible.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

<b>Précautions personnelles</b>	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
<b>Divers</b>	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.
<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Nettoyez et neutralisez la zone de déversement, les outils et les équipements en lavant avec de l'eau de javel et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Manutention</b>	Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour
--------------------	---

animaux pendant le stockage ou l'élimination.

**Entreposage** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver dans le contenant original.

**Produits incompatibles** Aucun connu

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Toluene (108-88-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm	IDLH: 500 ppm TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 188 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Propylène glycol (57-55-6)	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> aerosol only  TWA: 50 ppm aerosol and vapor  TWA: 155 mg/m <sup>3</sup> aerosol and vapor	-
Toluene (108-88-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m <sup>3</sup> Skin

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ordre technique** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

**Protection de la peau et du corps** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.

**Protection des mains** Gants de protection

**Protection respiratoire** Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.

**Mesures d'hygiène** De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

**Informations générales** Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Blanc cassé Liquide
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Blanc cassé
<b>odeur</b>	Faible Alcool
<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>pH</b>	5.3-6.0 @ 20 °C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	123 °C
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 94 °C / > 201 °F Méthode Tag en vase fermé
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	1 x 10 <sup>-9</sup> mm Hg à 25 °C
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	10.07 lb/gal
<b>Densité</b>	1.206 1.206 @ 20 °C (water = 1)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Susceptible de dispersion dans l'eau
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité, dynamique</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune donnée disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur excessive
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun connu.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Renseignements sur le produit**

<b>DL50 orale</b>	2084 mg/kg (rat)
<b>DL50 épidermique</b>	> 2000 mg/kg (lapin)
<b>CL50 par inhalation</b>	> 2.72 mg/l 4 heures (rat) Concentration maximale atteignable (zéro la mortalité)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non irritant.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Très peu irritant.
<b>Sensibilisation</b>	N'a pas causé de sensibilisation chez des animaux de laboratoire.

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Les signes de toxicité chez les animaux de laboratoire auxquels on a administré de la sulfentrazone comprenaient des convulsions cloniques, une ataxie, une hypersensibilité au toucher, une chromorhinorrhée, une coloration abdominogénitale, une diminution de la locomotion, des larmoiements, des écoulements nasaux et des yeux.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Toxicité chronique** Sulfentrazone: Une exposition prolongée cause une diminution de la teneur en hémoglobine et de l'hématocrite, et une augmentation du poids de la rate et de l'hématopoïèse extramédullaire splénique à des doses élevées dans des études sur des animaux.

**Mutagénicité** Sulfentrazone: Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

**Cancérogénicité** Sulfentrazone: Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.

**Effets neurologiques** sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont été observés à des doses élevées.

**Toxicité pour la reproduction** Sulfentrazone: Pas de toxicité pour la reproduction.

**Toxicité pour le développement** Sulfentrazone: Le poids fœtal a diminué; L'ossification squelettique retardée observée à des doses non toxiques pour la mère est des effets réversibles et une dose-réponse est établie; Malformations observées chez les fœtus à des doses toxiques pour la mère et compatibles avec le mode d'action des inhibiteurs de la protoporphyrénine oxydase. Des tests de toxicité sur le développement et des résultats ont été obtenus pour la sulfentrazone avec du toluène présent comme impureté.

**STOT - exposition unique** Non classé.

**STOT - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Effets sur les organes cibles** Sulfentrazone: Système hématopoïétique.

**Effets neurologiques** sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont été observés à des doses élevées.

**Risque d'aspiration** Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Toluene 108-88-3		Group 3		

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

Sulfentrazone (122836-35-5)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	espèce	VALEUR	UNITÉS
Sulfentrazone	72 h EC50	Algues	32.8	mg/l
	48 h EC50	Crustacés	60.4	mg/l
	96 h LC50	Poissons	94	mg/l
	21 d NOEC	Poissons	5.9	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.51	mg/l

**Persistence et dégradabilité** Sulfentrazone: Persistant, Ne pas facilement hydrolyser, Ne se biodégrade pas facilement.

**Bioaccumulation** Sulfentrazone: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

**Mobilité** Sulfentrazone: Mobile, Peut atteindre les eaux souterraines.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes d'élimination** L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions

contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils.

**Emballages contaminés**

Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT**

Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

**TMD**

Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Sulfentrazone.  
**Désignation** UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfentrazone), 9, PGIII, Polluant Marine

**ICAO/IATA**

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Désignation** UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfentrazone), 9, PGIII, Polluant Marine

**IMDG/IMO**

**N° ID/ONU** UN3082  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**No EMS** F-A, S-F  
**Polluant marin** Sulfentrazone  
**Désignation** UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfentrazone), 9, PGIII, Polluant Marine

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Règlements fédéraux aux États-Unis**

**SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Toluene - 108-88-3	108-88-3	1-5	1.0

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

**Danger aigu pour la santé** Oui  
**Danger chronique pour la santé** Oui  
**Risque d'incendie** No  
**Risque de décompression soudaine** No  
**Danger de réaction** No

**Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Toluene 108-88-3	1000 lb	X	X	X
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb			X

**CERCLA**

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Toluene 108-88-3	1000 lb 454 kg	
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb 454 kg	

**FIFRA Information**

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certains exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

**PRUDENCE**

Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption par la peau.  
 Ce pesticide est toxique pour les invertébrés marins / estuariens

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Toluene - 108-88-3	Developmental

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol 57-55-6	X		X
Toluene 108-88-3	X	X	X

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Propylène glycol 57-55-6	X	X	X	X	X	X	X	X



Toluene 108-88-3	X	X	X	X	X	X	X	X
---------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

**Mexique - Classe** Risque léger, classe 1

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
Toluene		Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 188 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions - Quantités seuils
Toluene	1000 5000 kg/yr	1000 kg/yr

**Déclaration SIMDUT**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

**Classe de dangers du SIMDUT** D2A - Matières très toxiques



**16. AUTRES INFORMATIONS**

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

Date de révision : 2016-05-26  
 Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

**Avis de non-responsabilité**

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. **AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI.** L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation  
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2016 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la fiche signalétique**